

**Comité Technique Local du 26 juin 2018
Compte-rendu**

Le Comité Technique Local s'est réuni le 26 juin 2018 sous la présidence de M. Michel ROULET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais. La séance s'est ouverte à 9h30.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation des Procès verbaux des CTL des 10 et 19 avril 2018 ;
- 2 - Projets de réorganisation du réseau dans le département pour l'année 2019 :
 - ▶ Fusion des Trésoreries de Ardres et Guînes au 1^{er} janvier 2019 (*pour avis*) ;
 - ▶ Fusion des Trésoreries de Auchel et Lillers au 1^{er} janvier 2019 (*pour avis*) ;
 - ▶ Fusion des Trésoreries d'Étaples et de Montreuil au 1^{er} janvier 2019, avec transfert, à la même date, du recouvrement de l'impôt au SIP de Montreuil et de la gestion comptable de l'EPS Albert Calmette Camiers à la trésorerie de Boulogne CH (*pour avis*) ;
- 3 - Partenariat avec les Maisons de service au public (MSAP) du département (*pour information*) ;
- 4 - Questions diverses.

I : Approbation des Procès verbaux des CTL des 10 et 19 avril 2008

À défaut d'observations, les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

II : Projets de réorganisation du réseau dans le département pour l'année 2019.**1. Fusion des trésoreries mixtes d'Ardres et Guînes au 1^{er} janvier 2019**

Pour la Direction, le projet se traduit par la fermeture de la Trésorerie mixte d'Ardres et par le transfert de l'ensemble des missions à la Trésorerie mixte de Guînes, située dans la même RAN (Calais) et distante de 9 km.

La Trésorerie d'Ardres compte au TAGERFiP 1 Idiv, 1 B et 2 C. Toutefois, avec le comptable public, seul un agent est titulaire de son poste.

Elle est fragilisée dans la continuité de l'exercice de ses missions du fait des vacances d'emplois et lors des absences y compris ordinaires des agents.

Le rapprochement de ces deux trésoreries permettra de disposer d'une équipe plus étoffée, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et de faciliter le pilotage et l'organisation du travail.

Un emploi B et un emploi C seront transférés et un poste d'adjoint (A) sera créé le moment venu.

Les locaux de Guînes, construits en 2012, sont en locatif et disposent d'une surface suffisante pour accueillir les agents de la trésorerie d'Ardres.

Les agents des deux trésoreries ne travailleront plus sur le module de 4,5 jours et seront obligés d'opter pour un module horaire sur 5 jours...

La Trésorerie d'Ardres gère 22 communes réparties sur 4 EPCI (8 relèvent de la Communauté de Communes Pays d'Opale, 7 relèvent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, 5 relèvent de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et 2 relèvent de la Communauté d'Agglomération de la Région d'Audruicq).

Vos représentants **FO-DGFiP 62** ont pointé le fait que l'adaptation du réseau n'en est pas une car les communes sont toutes transférées à la Trésorerie de Guînes et non à la trésorerie du siège de leur propre EPCI.

À titre d'exemple vos élus **FO-DGFiP 62** ont exposé le cas de la commune d'Eperlecques qui est une des communes les plus peuplées gérée par la Trésorerie Mixte d'Ardres et qui, outre le fait d'avoir appris le projet de fusion par voie de presse, souhaite être gérée par la Trésorerie Municipale de Saint-Omer. Réponse de la Direction : on verra ça en 2020 ! Faire et défaire c'est travailler... ou comment ne pas travailler en amont...

Vos représentants **FO-DGFiP 62** ont voté **CONTRE** cette non adaptation des services au réseau. **CONTRE** également, car les locaux de la Trésorerie de Guînes vont être un peu justes. **CONTRE** car la DGFiP fait peu de cas de ses comptables publics en les considérant de la sorte ; ils sont nommés chargés de mission avec une priorité de 3 ans pour retrouver un poste comptable. On ne sait pas ce qu'ils vont devenir.

CONTRE car le message passé n'est pas très humain.

Le projet a recueilli un vote unanimement CONTRE des élus en CTL.

2. Fusion des trésoreries d'Auchel et de Lillers au 1^{er} janvier 2019.



Pour la Direction, le projet se traduit par la fermeture de la Trésorerie spécialisée d'Auchel et par le transfert de l'ensemble de ses missions à la trésorerie spécialisée de Lillers située dans la même RAN (Lillers) et distante de 8 km.

La Trésorerie d'Auchel compte au TAGERFiP 1 Idiv, 2 B et 1 C ; elle est légèrement en sureffectif avec 1Idiv, chef de poste et un effectif de 4 agents C et B en mai 2018.

Les locaux de Lillers sont domaniaux et disposent d'une surface suffisante pour accueillir les agents de la trésorerie d'Auchel.

Toutes les communes gérées par la Trésorerie d'Auchel relèvent de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Compte tenu du transfert antérieur de la mission recouvrement de l'impôt, la fréquentation de la Trésorerie d'Auchel est désormais faible.

Vos représentants **FO-DGFiP 62** ont voté **CONTRE** ce projet qui est refusé par les élus et qui éloigne les services de la DGFiP des partenaires. **CONTRE** également, car la DGFiP fait peu de cas de ses comptables publics en les considérant de la sorte ; ils sont nommés chargés de mission avec une priorité de 3 ans pour retrouver un poste comptable. On ne sait pas ce qu'ils vont devenir.

Le projet a recueilli un vote unanimement CONTRE des élus en CTL.

3. Fusion des trésoreries d'Étaples et de Montreuil, avec transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de Montreuil et transfert de la gestion de l'EPS Albert Calmette Camiers à la trésorerie de Boulogne CH (1^{er} janvier 2019).

Pour la Direction, ce projet se traduit par la fermeture de la Trésorerie d'Étaples et par le transfert de ses missions :

- à la Trésorerie de Montreuil-sur-Mer Municipale pour la partie SPL ;
- à la Trésorerie de Boulogne CH s'agissant de la gestion comptable de l'EPS Albert Calmette de Camiers ;
- au SIP de Montreuil-sur-Mer pour la partie recouvrement de l'impôt.



La Trésorerie d'Etaples compte au TAGERFiP 1 Idiv, chef de poste, 1 adjoint (A) 2 B et 3 C.

En réalité les effectifs se composent d'1 Idiv chef de poste, 1 A et 2 agents C et B en mai 2018.

Cette trésorerie est fragilisée dans la continuité de ses missions par la vacance de trois emplois et lors des absences y compris ordinaires des agents. Le secteur SPL ne dispose plus d'agent titulaire.

L'EPS Albert Calmette (IDAC) appartient au groupement hospitalier de territoire animé par l'EPS de Boulogne-sur-Mer géré par la trésorerie de Boulogne CH.

L'implantation d'Etaples est proche de celle de la trésorerie du Touquet (5,4 km) et permet de revoir le maillage territorial de ce secteur.

Le projet permettra de disposer d'une équipe plus étoffée dans les services cibles, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et de faciliter le pilotage et l'organisation du travail. Les locaux du CFIP de Montreuil seront densifiés, ce qui permettra de répondre aux objectifs de la politique immobilière de l'État.

Vos représentants **FO-DGFIP 62** ont souligné que la Trésorerie du Touquet disposait de la place suffisante pour accueillir les collègues d'Etaples dans de bonnes conditions et que ce choix serait plus pertinent.

En effet, même si le siège de la communauté de communes est à Montreuil, celui-ci devait être installé initialement à Trépiéd (commune de Cucq) et le choix de la localisation dépend des choix politiques locaux et ne sont donc pas figés dans le temps ; mais seule une connaissance du terrain permet de connaître ces spécificités locales.

Par ailleurs vos élus **FO-DGFIP 62** ont dénoncé l'éloignement de la trésorerie de la population d'Etaples et de Camiers dont une partie est défavorisée et qui sera dans l'impossibilité de se rendre à Ecuire en l'absence d'un réseau adapté de transport en commun.

Vos représentants **FO-DGFIP 62** ont voté **CONTRE** ce projet qui éloigne le citoyen du Service public républicain.

CONTRE car la DGFIP fait peu de cas de ses comptables publics en les considérant de la sorte ; ils sont nommés chargés de mission avec une priorité de 3 ans pour retrouver un poste comptable. On ne sait pas ce qu'ils vont devenir.

Le projet a recueilli un vote unanimement **CONTRE** des élus en CTL. Il sera de nouveau convoqué le 5 juillet prochain.

Plus globalement, et sur cet exercice ASR2019 (Adaptation des Services au Réseau) vos représentants FO-DGFIP 62 ont trouvé une direction qui effectue, une fois de plus, ces restructurations au doigt mouillé...

Plutôt que de réfléchir intelligemment à des solutions viables et conformes aux souhaits des élus en rapport avec le maillage territorial, elle avance tel un soldat aux ordres du Directeur Général sans regarder les autres solutions, sans écouter ses représentants des personnels, sans s'occuper de ses comptables, sans prévenir les élus, en fait, sans rien faire...

Ces directions qui se suivent et se ressemblent ont toutes une caractéristique commune : la fainéantise.

- x **La fainéantise de régler les problèmes en les supprimant ;**
- x **La fainéantise de ne pas écouter ;**
- x **La fainéantise de ne pas prévenir, ni discuter avec les élus ;**
- x **La fainéantise de ne pas travailler en amont des sujets ;**
- x **La fainéantise d'occulter les impacts réels ;**
- x **La fainéantise de ne pas se mettre autour d'une table et de discuter véritablement.**

Pour finir, nous avons proposé à la Direction de transformer les 3 emplois d'IDIV, qu'elle compte initialement récupérer en Direction pour étoffer son armée de barreaux soviéto-mexicaine, en 2 cadres B et 1 cadre A qui pourraient être transférés :

1. **+ 1B sur le SIP de Montreuil (qui va voir ses prises en charges en recouvrement augmenter de 150%)**
2. **+ 1B sur la Trésorerie de St OMER Municipale au cas où plusieurs communes demandent à la rejoindre**
3. **+ 1 A adjoint à la Trésorerie de Guines**



III : Partenariat avec les Maisons de service au public (MSAP) du département

Les Maisons de services aux publics (MSAP) sont des structures destinées à regrouper différents services publics au bénéfice des usagers, essentiellement en zone rurale.

Les MSAP gérées par le réseau de La Poste sont actuellement au nombre de 16 dans le Pas-de-Calais : Hucqueliers, Ecourt-Saint-Quentin, Cambrin, Aubigny-en-Artois, Beaumetz-les-Loges, Licques, Ambleteuse, Pernes, Fauquembergues, Théroüanne, Beaurainville, Anvin, Burbure, Etaples, Pas-en-Artois, Sains-en-Gohelle.

Vos élus du personnel ont pointé le risque pour la confidentialité des données fiscales que le chargé de clientèle sera à même d'obtenir une fois que l'utilisateur sera en situation de demande.

La direction refuse d'admettre l'existence de ce risque et fera le nécessaire le cas échéant : encore faudrait-il qu'elle en soit informée...

Le Président du CTL a exposé que les MSAP s'installent dans des communes où il n'y avait pas de trésorerie ou là où elles ont été supprimées. Il omet toutefois l'existence de MSAP dans 3 communes où est implantée une trésorerie (Aubigny-en-Artois, Fauquembergues, Pernes).

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont donc demandé si le tocsin résonnait déjà dans ces trésoreries, à moins que ce ne soit déjà le glas !

Le Président a indiqué qu'il ne nous dirait pas s'il projetait de supprimer ces trésoreries et ce même s'il le savait.

Vos représentants **FO-DGFIP 62** ont dénoncé la privatisation de la mission accueil en laissant La Poste se substituer aux Services publics.



IV. Questions diverses

SIRHIUS : Vos représentants **FO-DGFIP 62** ont signalé que les pointages dans la nouvelle application SIRHIUS via l'onglet « SIRHIUS Pointage Web », pour les sites non équipés de pointeuse, fait perdre beaucoup de temps aux agents.

Il faut :

1. démarrer l'ordinateur ;
2. se connecter à Ulysse ;
3. aller dans « mes applications » ;
4. entrer : nom/prénom et mot de passe ;



5. accéder au pictogramme SIRHIUS pointage web ;
6. cliquer sur ajouter un pointage.

L'ancien système sur AGORA permettait aux agents de pointer sur le même ordinateur sans perte de temps par le biais du numéro à 6 chiffres et les quatre premières lettres du nom de famille.

La direction a pris en compte cette régression déjà soulignée par le CHSCT et fait remonter l'information à la DG.

Vos représentants **FO-DGFiP 62** ont signalé également que la gestion des EDR n'était pas satisfaisante à la mise en place de ce nouvel outil. Le service RH en a pleinement conscience et gère au mieux cette situation qu'il ne peut maîtriser totalement, des mises à jour informatiques étant à prévoir.

Imprimante à l'accueil d'Arras-Diderot : Vos représentants **FO-DGFiP 62** ont souligné que l'absence de mopieur à proximité de l'accueil obligeait les agents assurant la mission d'accueil à quitter leur poste de travail.

La direction a indiqué que le problème était indépendant du renouvellement du marché SOLIMP et qu'une prise réseau serait prochainement installée et qu'un mopieur y serait redéployé.

Marche
Obligatoire
Pour
Imprimer
Et
User
Rapidement ses
Semelles



Organigramme de la DDFiP 62 – mission du recouvrement amiable : Vos représentants **FO-DGFiP 62** ont pointé l'absence de la mission de recouvrement amiable dans l'organigramme fonctionnel de la DDFiP.

Si le recouvrement forcé relève de la division du recouvrement, le recouvrement amiable relèverait de la division de l'assiette. Un référent sera désigné prochainement pour que la direction puisse assurer pleinement sa mission de soutien au réseau.

Organisation de la journée accueil : Vos représentants **FO-DGFiP 62** ont demandé les modalités d'organisation de la journée d'accueil rappelant que l'an dernier il y avait eu beaucoup de souci ce que le Directeur avait lui-même relevé. Les élus **FO-DGFiP 62** ont indiqué qu'un groupe de travail avait pourtant été mis en place mais que ses conclusions étaient restées lettres mortes. La Direction va réfléchir à une organisation satisfaisante. **Bon nombre des acteurs de cette journée préféreraient intervenir à tour de rôle devant TOUS les agents.** Cela éviterait aussi une fastidieuse mise en place des salles de réunions en mode « forum ».

Facilités horaires pour la rentrée : Les facilités horaires accordées seront reconduites cette année pour les parents d'enfant scolarisés en école maternelle ou élémentaire ou entrant en sixième.

Vos élus FO-DGFiP 62 :

Titulaires :

Jacques REGNIER, Laurence DIDAU, Justine KORKUT, Michaël MILLOT

Suppléants :

Hervé DANNEELS, Virginie DAVID, Najema NEMRAOUI, Stéphane THIRIAT

Experte :

Coralie VINCENT